

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 juin 2014**

Décision n° **B-2014-0110**

commune (s) : Lyon 5° - Lyon 9°

objet : Travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 23 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 3 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Colin), Galliano.

Absents non excusés : M. Rivalta.

Bureau du 2 juin 2014**Décision n° B-2014-0110**

commune (s) : Lyon 5° - Lyon 9°

objet : **Travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.15.

Par délibération n° 2014-4405 du Conseil du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé les travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière.

Ces travaux nécessitant la reprise du revêtement des façades des usines de ventilation tête Saône (Lyon 5°) et tête Gorge de Loup (Lyon 9°), il convient de déposer une demande de déclaration préalable auprès de la Ville de Lyon.

Monsieur le Président devant être expressément autorisé à déposer la déclaration préalable, il est demandé de lui accorder cette autorisation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer une demande de déclaration préalable dans le cadre de la mise en sécurité du tunnel sous Fourvière pour les travaux de reprise du revêtement des façades des usines de ventilation tête Saône (Lyon 5°) et tête Gorge de Loup (Lyon 9°),

b) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2014.